

Villemolaque, le Jeudi 4 avril 2019

Place de la République
66 300 VILLEMOLAQUE
Tél. 04 68 21 70 72
commune-villemolaque@orange.fr

**Compte-rendu de séance du
CONSEIL MUNICIPAL**

.....

Séance du 3 avril 2019

Nombre de conseillers municipaux élus	15
Nombre de conseillers municipaux en fonction	14
Nombre de conseillers présents	11
Nombre de procurations	3

Date de convocation : 28 mars 2019

Présents : Jean-Marc BENS, Jean-Luc BERGET, Bruno BOTET, Florence GAUDIN, Georges JOURDA, Annie LELAURAIN, Anne-Marie MARCONI, Ghislaine MOLINIER, Jean-Claude PERALBA, Sabine RICHARD, Serge ROCA.

Absents excusés : Ghislaine FLACHAIRE Joseph GAMARRO, Karine TRAINAUD

Procurations : Ghislaine FLACHAIRE à Bruno BOTET, Karine TRAINAUD à Anne-Marie MARCONI, Joseph GAMARRO à Serge ROCA.

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Ghislaine MOLINIER

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 : A l'unanimité.

I. RELEVÉ DE DECISIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

➤ **COMMUNICATION DES DIA**

Le rapporteur communique aux conseillers municipaux la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie et pour laquelle la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- Sur le bien cadastré AA 108 situé 7, Rue Mas Deu et appartenant à M. CAESEMAEKER Vivian

Délibération n°221/2019

Adoptée à l'unanimité

Avant d'aborder les décisions budgétaires de l'exercice 2019 avec 3 budgets (le budget général, le budget annexe 1 du lotissement « La Joncasse » et le budget annexe 2 du « Pôle services de proximité »), le Maire intervient pour mettre l'accent sur quelques spécificités du projet de budget général 2019 :

En dépenses de fonctionnement, la demande de l'École élémentaire pour une classe transplantée 2020 qui concernera les 4 classes a été prise en compte avec une proposition d'aide à hauteur de 2100€.

En recettes de fonctionnement il est prévu une augmentation de 1% de la TH et du FB qui sera débattue au point n°III.

En dépenses d'investissement, outre les programmes engagés précédemment et toujours en cours, il convient de noter :

- Abondement de 90 000€ supplémentaires sur le budget du SMF de voirie afin de pouvoir honorer les programmes de travaux achevés ou en cours
- Acquisitions diverses pour un montant de 43 000€ (dont le tracteur et des équipements informatiques nécessaires aux écoles)
- Programme « Modernisation éclairage public » abondé de 30 000€ supplémentaires
- Pour la rénovation énergétique des bâtiments, proposition de prévoir 70 000€ dans la perspective d'un éventuel démarrage de travaux sur l'exercice ainsi que pour conforter les demandes de subventions
- Ouverture d'un programme « Travaux de bâtiments » à hauteur de 50 000€ qui permettra si besoin d'assumer des urgences.

Après avoir précisé que ces propositions de budgets ont été préalablement soumises à l'avis de notre comptable public et qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune observation, le Maire conclut en remerciant toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de ces 3 budgets, dont les élus qui ont participé aux travaux préparatoires dans le cadre des deux commissions des finances, et bien évidemment Marie PLESSIS qui a piloté ces élaborations de budgets avec le professionnalisme qu'on lui connaît.

Le maire passe ensuite la parole à Bruno BOTET, adjoint délégué aux finances, pour la présentation des points II à IV.

II. AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : Bruno BOTET

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 654 816.33€, que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2018 présente un excédent de financement de 254 220.26 €, que le solde d'investissement après intégration des restes à réaliser présente un déficit de 86 259.87€, le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter le résultat de la manière suivante :

- En section de fonctionnement : Report de l'excédent de fonctionnement (article 002) : 568 556.46 €
- En section d'investissement : Excédent de Fonctionnement (article 1068) : 86 259.87€

Délibération n°222/2019

Adoptée à l'unanimité

III. VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Rapporteur : Bruno BOTET

Le rapporteur précise que le projet de budget proposé par la commission des finances intègre la proposition d'augmenter les taux de TH et de FB de 1%. Avant de soumettre les décisions fiscales à l'assemblée, il présente le projet de budget afin que les élus puissent se déterminer en parfaite connaissance de cause sur les besoins de financement.

Après cette présentation, la discussion est ouverte.

A l'issue du débat, le rapporteur soumet à l'approbation du Conseil municipal la proposition d'augmenter les taux de FB et de TH de 1%, et de maintenir le taux de FNB.

Vu l'état N°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019,

Vu la proposition de la Commission des finances,

Considérant les bases prévisionnelles pour 2019, et le produit fiscal attendu, le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer les taux des contributions directes pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.37
- Taxe foncière (bâti) : 19.01
- Taxe foncière (non bâti) : 54.07

Délibération n°223/2019

Adoptée à l'unanimité

IV. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Rapporteur : Bruno BOTET

1- Budget général

Le rapporteur informe qu'il conviendra d'abord de décider de la forme sous laquelle le budget sera soumis au vote, et il propose le vote par chapitres.

Il le présente en détail, chapitre par chapitre en fonctionnement, opération par opération en investissement, et donne les compléments d'informations sollicités.

A l'issue du débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Primitif 2019

- chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
- chapitre et opération pour la section d'investissement, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses = 1 291 637.14 €

Recettes = 1 291 637.14 €

Section d'Investissement :

Dépenses = 886 143.00 €

Recettes = 886 143.00 €

- **FIXE** à 431 437.27 € le montant du virement de la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement.

- **FIXE** provisoirement le produit net attendu des contributions directes à 380 619 €.

Délibération n°224/2019

Adoptée à l'unanimité

2- Budget annexe « Joncasse »

Le rapporteur rappelle la création du budget annexe dénommé « Budget annexe du lotissement La Joncasse » qui intègre les opérations relatives à l'aménagement de cette zone dont les terrains sont destinés à la vente.

Il explique que les dépenses sont exclusivement les travaux et éventuelles études liés à l'aménagement.

Les recettes proviennent du report de l'excédent de 2018 et du transfert de la valeur du terrain de l'îlot n°2 sur le budget annexe « Pôle service de proximité ».

L'assemblée est invitée à se prononcer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget annexe du lotissement « La Joncasse » comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses = 729 100.38€

Recettes = 729 100.38€

Section d'Investissement :

Dépenses = 323 026.47€

Recettes = 323 026.47€

Délibération n°225/2019

Adoptée à l'unanimité

3- Budget annexe « Pole locatif la Joncasse »

Le rapporteur rappelle la création du budget annexe dénommé « Pôle locatif La Joncasse » qui intègre les opérations relatives à la construction puis à la location de l'immeuble

Il explique pour l'année 2019 en section de fonctionnement les dépenses sont les charges à caractère général (eau, électricité, assurances) et les recettes, les loyers prévisibles pour les derniers mois de l'année.

En section en section d'investissement les dépenses concernent les travaux et les études liés à l'aménagement, les recettes représentent les subventions qui nous ont été notifiées et l'emprunt qu'il faudra contracter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget annexe « Pôle locatif la Joncasse » comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses = 3 500€

Recettes = 3 500€

Section d'Investissement :

Dépenses = 616 200€

Recettes = 616 200€

Délibération n°226/2019

Adoptée à l'unanimité

V. AVENANT A UNE CONVENTION AVEC LA C.C.A

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée que la commune adhère au service commun « Modernisation et Maintenance de l'éclairage public » de la Communauté de Communes des Aspres. A cet effet, il a été conclu, une convention fixant les modalités d'intervention et de remboursement des frais associés.

Par délibération en date du 26 février 2019, le conseil communautaire à décider d'ajouter par avenant n°1, une mention complémentaire fixant les modalités de refacturation de la mission lorsqu'elle est assurée par un prestataire extérieur à la Communauté de Communes des Aspres, en cas de maladie ou d'absence du personnel affecté. Cette refacturation se fera à l'euro/euro

Le Conseil Municipal approuve l'Avenant n°1 à la convention portant création d'un service commun pour la modernisation et la maintenance de l'éclairage public conclue avec la Communauté de Communes des Aspres et autorise Monsieur le Maire à le signer

Délibération n°227/2019

Adoptée à l'unanimité

VI. LOCATION DE BIEN IMMOBILIER

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que le bail civil conclu avec la société « J'ai besoin de » arrive à terme le 14 avril 2019.

Madame CAZEILLES Carine, représentante de la société, nous a sollicités pour louer outre le local actuel, une plus grande partie de l'ancien bâtiment qui vient de se libérer, pour entreposer des marchandises.

Les biens concernés, dans une partie de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée section AB n° 27, Cami de las Fountêtes, sont désignés comme suit :

- un local de 59.26 m² situé entre l'ancien local des cuves béton et l'ancienne habitation.
- L'ancienne habitation sur 2 niveaux d'une surface au sol de 15m²
- Un local de 70m² situé derrière les 2 locaux ci-dessus.

Il propose que le bail soit d'une durée de un an renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes du bail, donne son accord pour la signature du bail à compter du 15 avril 2019 tel que présenté et fixe le montant du loyer mensuel à 550 euros.

Délibération n°230/2019

Adoptée à l'unanimité

VII. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Projet d'acquisition foncière

Accord de principe pour l'acquisition par la Commune d'un délaissé autoroutier destiné à accueillir un projet solaire au sol.

Séance levée à 22h05.

Le Maire

Jean-Claude PERALBA